



**CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 2 avril 2024**

**PROCES VERBAL**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le deux avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur PHILIBERT Alain, Maire.

*Convocation : 19/03/2024 - Nombre de Conseillers : En exercice : 29 - Présents : 22 - Votants : 26*

**Etaient présents** : PHILIBERT Alain, DUMONT Christophe, GOSSE Danielle, MICHEL Pierre-Philippe, MATRAT Catherine, GERARD Florence, LUSSIAUD Françoise, LECOEUR Jean-Paul, MEUNIER Daniel, LODDO Monique, WOZNIAK Edmond, BERGER Guy, DI GIORGIO Anita, BERTHIER Sylvie, IFIRES Carole, MEUNIER Alexandra, ULICZNY Irène, HUMBERT Frédérique, DIVERT Pierre, SWIATEK David, BEAUDOT Denis, LECLERC Anita.

**Excusés** : CHAPON Norbert ayant donné pouvoir à BERGER Guy, LARONDE Jean-Claude ayant donné pouvoir à DIVERT Pierre, BILEK Katia ayant donné pouvoir à DUMONT Christophe, LONAK Sandrine ayant donné pouvoir à BEAUDOT Denis, FRENICHE Rafaël.

**Absents** : VERMOREL Claude, WITKOWSKI Mathilde

**Secrétaire de séance** : MICHEL Pierre-Philippe.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir la création d'un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation - catégorie C.

Avis favorable à l'unanimité - L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2024
3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'Article L.2122-22 du CGCT
4. Retrait de délibérations du 21 février 2024 - budget annexe Résidence Autonomie Les Tilleuls :
  - Compte de gestion 2023
  - Compte administratif 2023
  - Affectation du résultat 2023
5. Budget annexe Résidence Autonomie Les Tilleuls - Compte de gestion 2023 - Approbation
6. Budget annexe Résidence Autonomie Les Tilleuls - Compte administratif 2023 - Approbation
7. Budget annexe Résidence Autonomie Les Tilleuls - Affectation du résultat 2023 - Approbation
8. Bilan des cessions et des acquisitions 2023
9. Fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition – Année 2024
10. Budget primitif 2024 de la Ville - Approbation
11. Subventions de fonctionnement au profit des associations – Année 2024
12. Plan pluriannuel d'investissement (PPI) – 2024/2026
13. Matériel Fab Lab – Demande de subvention auprès du Département
14. Budget annexe du bureau de Poste - Budget primitif 2024 - Approbation
15. Budget annexe de la Résidence Les Tilleuls - Budget primitif 2024 - Approbation

16. Revalorisation des loyers de la résidence au 1er mai 2024
17. Rupture d'une convention d'occupation du domaine public d'un locataire pour impayés
18. Convention de partenariat avec Côté Cour pour la saison 2023-2024
19. Convention territoriale globale – Autorisation de signature
20. Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) – 2024/2027– Autorisation de signature
21. Convention RAMSES (Réception des Alarmes et des Messages des Sites et Établissements Sensibles) – Autorisation de signature
22. Groupement de commandes – location de matériels techniques – Approbation
23. Mission protection des données (RGPD) avec le Centre de Gestion 71
24. Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi à temps non complet (modification inférieure à 10% du temps de travail)
25. Mise à jour du tableau des emplois (suite à avancement de grade et promotion interne)
26. Création d'un emploi permanent
27. Questions diverses

## **1) Désignation du secrétaire de séance**

Rapporteur : Alain PHILIBERT

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Pierre Philippe MICHEL est nommé secrétaire de séance.

## **2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2024**

Rapporteur : Alain PHILIBERT

Le procès-verbal du 21 février 2024 est approuvé à 25 POUR et 1 CONTRE de Monsieur David SWIATEK.

### **Propos liminaires de Monsieur le Maire**

« Permettez-moi de souhaiter un prompt rétablissement à notre collègue Norbert CHAPON, hospitalisé ce week-end de Pâques.

Avant de passer à l'ordre du jour de ce conseil du 02 avril 2024, je souhaiterai m'octroyer un droit de réponse suite au communiqué de presse de Monsieur David SWIATEK en date du 22 février 2024 relatif au Débat d'Orientation Budgétaire du mercredi 21 février 2024.

En effet, il me paraît souhaitable et obligatoire de rétablir certaines vérités et de rappeler à Monsieur SWIATEK ce qu'est l'honnêteté.

J'ai le courage de le dire en face, devant vous, Chers Collègues, toutes sensibilisations confondues, et non pas par des moyens contournés ou par médias interposés. Les débats doivent avoir lieu dans cette enceinte, dans cette salle du Conseil Municipal.

Je ne peux pas supporter les insultes. Me traiter de menteur va trop loin et mérite des explications, je vais donc vous les donner...

Quand on est un élu de la République, on ne peut pas dire et écrire n'importe quoi, ce n'est pas sérieux et indigne de cette fonction.

Quand on n'est pas capable de maîtriser l'outil informatique, quand on est incapable de vérifier l'envoi d'un message et qu'on pousse l'absurde en y joignant une capture d'écran de la boîte d'envoi, il y a beaucoup de soucis à se faire. J'aurai préféré recevoir la copie de la boîte « messages envoyés ».

Chers Collègues, je peux vous affirmer que notre collectivité « saintvallier71 » n'a jamais reçu le message de Monsieur SWIATEK. Je me pose donc la question : Qui est le menteur ? cherchez l'erreur !

De plus, de part vos écrits, vous mettez en cause le travail et l'honnêteté de nos services et de nos agents.

Quelle mentalité !!! Quel état d'esprit !!!

Monsieur SWIATEK est fort, très fort, voire prétentieux, pour se permettre de faire des commentaires et soumettre des réflexions dans un communiqué adressé à la presse sans avoir assisté au Débat d'Orientation Budgétaire.

Il aurait pu apprendre beaucoup s'il avait eu le courage et la délicatesse d'assister à la présentation de ce DOB par Monsieur Christophe DUMONT, Adjoint aux Finances, présentation remarquable et remarquée par l'ensemble des élus présents ce mardi 21 février.

Quel travail réalisé par l'adjoint aux finances ! Chers Collègues – Un diaporama de très grande qualité de plus de 80 diapositives et des explications claires et précises sur nos orientations budgétaires pour 2024 et les années à venir.

C'est à partir de tous ces éléments que notre ville avancera et que la majorité municipale agira pour le bien de ses concitoyens et de toutes ses populations.

Monsieur SWIATEK, quand on n'est pas capable de travailler sérieusement les dossiers de la ville, quand on n'est pas capable d'écrire ses propres textes, on s'assure au moins, avant de les signer, de vérifier la véracité et l'exactitude des écrits. Je cite comme exemple la vente de terrain à l'euro symbolique à la SEMCODA pour la construction de la Maison Médicale et de la Résidence Séniors.

J'ai ici les dossiers prouvant que les terrains n'ont pas été vendus à l'euro symbolique, ce serait d'ailleurs illégal. J'ai en ma possession la convention signée avec la Smecoda prouvant le contraire, ainsi que l'estimation des domaines.

Tout ceci n'est pas très sérieux et indigne d'un élu de la République.

Monsieur SWIATEK, quand on additionne autant de lacunes, autant d'insuffisances pour espérer comprendre la gestion d'une ville, on se doit de réagir vite, très vite...

Pour aboutir à ses fins, seul le travail peut répondre à vos attentes en acceptant des formations pour les Elus. Nous en suivons régulièrement. Les formations pour les élus, sont nécessaires et indispensables. J'en ai beaucoup suivi et d'autres en suivent.

On passe tous par-là, parce que la gestion d'une ville est de plus en plus complexe, de plus en plus compliquée et de plus en plus contraignante.

On doit s'adapter en permanence. Ce n'est pas un long fleuve tranquille.

Si l'on ne veut pas travailler, pas se former, alors il faut s'entourer de gens formés donc compétents, ou de personnes qui ont l'expérience d'une gestion municipale, mais certainement pas de gens qui jouent aux devinettes malsaines et insultantes.

Pendant les nombreuses formations que j'ai reçues, on m'a toujours appris que le plus mauvais des politiques, le plus mauvais des élus, est celui qui refuse le débat, les débats, celui qui pratique la politique de la chaise vide, celui qui ne participe pas à la vie municipale et associative, celui qui prouve sa faiblesse par les insultes.

Je voudrais maintenant m'adresser à Monsieur BEAUDOT qui indique dans le SVAD avoir transmis tous les documents dans les délais demandés pour la parution de la « libre expression ». Or, j'ai ici tous les échanges qui prouvent que vous n'avez pas adressé votre « libre expression » dans les délais impartis. »

Monsieur BEAUDOT ne souhaite pas débattre sur cette problématique supposée et confirme l'envoi des documents comme demandé par les services. Afin de confirmer ses dires, Monsieur le Maire donnent lecture des dates et des échanges.

Monsieur SWIATEK interpelle le Maire sur les attaques récurrentes dont il se dit être atteint. Il donne lecture de la carte de vœux de Monsieur le Maire transmis à l'ensemble de la population et demande à qui s'adressait ce texte. Monsieur le Maire rappelle que les vœux ne ciblent personnes et s'adressent à l'ensemble de la population.

Monsieur le Maire met fin aux échanges et poursuit la séance.

### **3) Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Rapporteur : Alain PHILIBERT

Le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – voir annexe.

**4) Retrait de délibération du 21 février 2024 budget annexe Résidence  
Autonomie Les Tilleuls – Comte de gestion 2023 / Compte administratif  
2023 / Affectation du résultat 2023**

Rapporteur : Christophe DUMONT

Lors de la dernière séance en date du 21 février dernier, trois délibérations ont été adoptées par les membres du conseil municipal portant approbation du compte de gestion 2023 (DCM2024-034), du compte administratif 2023 (DCM2024-035) et affectation du résultat 2023 pour BP 2024 (DCM2024-036) du budget annexe « Résidence Les Tilleuls ».

Or, les opérations d'ordre semi-budgétaires relatives à la délibération DCM2023-090 du 4 avril 2023 portant corrections sur exercices antérieurs n'ont pas été reprises dans les résultats de fonctionnement. Ces écritures impactent le résultat cumulé.

En conséquence, il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la suppression des délibérations précitées dont les formalités n'ont pas été respectées, et redélibérer.

*Avis favorable de la commission 1 du 11-03-24*

Avis favorable à 25 POUR et 1 CONTRE (D. SWIATEK)

**5) Compte de gestion du budget annexe de la résidence autonomie « Les  
Tilleuls » - Année 2023**

Rapporteur : Christophe DUMONT

Après examen du compte de gestion 2023 du budget annexe de la résidence autonomie « les Tilleuls » dressé par le comptable public, il est demandé aux membres du conseil municipal de l'approuver. Le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>		
<b>Dépenses</b>	386 007,94 €	790 451,03 €	1 176 458,97 €		
<b>Recettes</b>	578 185,97 €	749 580,35 €	1 327 766,32 €		
<b>Résultat exercice</b>	192 178,03 €	-40 870,68 €	151 307,35 €		
	Résultat clôture exercice précédent (2022)	Part affectée à l'investissement	Corrections sur exercices antérieurs	Résultat de l'exercice (2023)	Résultat de clôture (2023)
<b>Investissement</b>	6 047,13 €			192 178,03 €	198 225,16 €
<b>Fonctionnement</b>	206 107,98 €		-206 107,98 €	-40 870,68 €	-40 870,68 €
<b>Total</b>	212 155,11 €		-206 107,98 €	151 307,35 €	157 354,48 €

*Avis favorable de la commission 1 du 11-03-24*

Avis favorable à 25 POUR et 1 CONTRE (D. SWIATEK)

**6) Compte administratif du budget annexe de la résidence autonomie « les Tilleuls » Année 2023**

Rapporteur : Christophe DUMONT

Considérant que le compte administratif 2023 du budget annexe de la résidence autonomie « Les Tilleuls » présente des résultats identiques à ceux du compte de gestion du comptable public, tels que présentés dans le point précédent,

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe de la résidence autonomie Les Tilleuls, dressé par Monsieur PHILIBERT Alain, Maire, et de prendre acte de la présentation faite de ce document (note de présentation du CA 2023 résidence ci-jointe).

*Avis favorable de la commission 1 du 11-03-24*

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur Christophe DUMONT, préside la séance, et présente le Compte Administratif de la Résidence « Les Tilleuls » - Année 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUMONT, rapporteur, le CA 2023 du budget annexe « Résidence Les Tilleuls » est approuvé à 24 POUR et 1 CONTRE (D. SWIATEK)

Monsieur le Maire rejoint la séance.

**7) Affectation du résultat de l'exercice 2023 « Résidence les Tilleuls »**

Rapporteur : Christophe DUMONT

L'exécution du budget annexe résidence Les Tilleuls 2023 fait apparaître les résultats suivants :

RESULTATS INVESTISSEMENT		RESULTATS FONCTIONNEMENT	
Recettes d'investissement	578 185,97 €	Recettes de fonctionnement	749 580,35 €
Dépenses d'investissement	386 007,94 €	Dépenses de fonctionnement	790 451,03 €
Résultat d'investissement de l'exercice	192 178,03 €	Résultat de fonctionnement de l'exercice	-40 870,68 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	6 047,13 €	Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0,00 €
Résultat d'investissement cumulé au compte 001	198 225,16 €	Résultat de fonctionnement cumulé	-40 870,68 €
Solde des restes à réaliser N	-5 068,06 €		
RAR Recettes (à inscrire au BP N+1 aux comptes concernés)	12 030,00 €		
RAR Dépenses (à inscrire au BP N+1 aux comptes concernés)	17 098,06 €		

Résultat d'investissement compte tenu des restes à réaliser	193 157,10 €	Résultat de fonctionnement cumulé avant affectation	-40 870,68 €
Besoin de financement à financer par affectation au compte 1068	0,00 €		
<b>Opérations budgétaires N+1</b>			
Solde d'exécution d'investissement reporté Recettes compte 001 N+1	198 225,16 €	Résultat de fonctionnement disponible compte 002 au BP N+1	-40 870,68 €
Titre à établir au compte 1068 en N+1	0,00 €	Dépenses	

Il est demandé à l'assemblée d'approuver l'affectation définitive des résultats du budget annexe « les Tilleuls », telle que présentée ci-dessus.

*Avis favorable de la commission 1 du 11-03-24*

Avis favorable à 25 POUR et 1 CONTRE (D. SWIATEK)

### 8) Bilan des acquisitions et cessions – Année 2023

Rapporteur : Christophe DUMONT

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte financier unique de la commune.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'examiner et d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2023 :

<b>Etat des Acquisitions 2023</b>					
<i>Désignation du bien</i>	<i>Localisation</i>	<i>Références cadastrales</i>	<i>Superficie</i>	<i>Cédant</i>	<i>Montant</i>
NEANT					

<b>Etat des Cessions 2023</b>					
<i>Désignation du bien</i>	<i>Localisation</i>	<i>Références cadastrales</i>	<i>Superficie</i>	<i>Acquéreur</i>	<i>Montant</i>
Pavillon stade Croizat	13 rue du 11 novembre	AX 31	8a 8ca	POZWA Frédéric	72 000,00 €

*Avis favorable de la commission 1 du 11-03-2024*

Avis favorable à l'unanimité

## 9) Fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition – Année 2024

Rapporteur : Christophe DUMONT

Il est proposé aux membres du conseil municipal de maintenir en 2024 les taux d'imposition communaux appliqués en 2023, tels que présentés ci-dessous.

Taxes locales	Pour mémoire	2024		
	Taux 2023	Taux 2024 proposé	Bases prévisionnelles	Produit attendu
Taxe foncière bâtie	51,14 % *	51,14 %*	8 305 791	4 247 569 €
Taxe foncière non bâtie	70,81 %	70,81 %	112 004	79 310 €
Taxe habitation (résidences secondaires)	25,25 %	25,25 %	435 791	110 037 €
<b>TOTAL</b>				<b>4 436 916 €</b>

\* incluant la part départementale de 20,08%

*Avis favorable de la commission 1 du 11-03-2024*

Avis favorable à l'unanimité

Pour rappel, si la commune a décidé de maintenir les taux d'imposition, les contribuables verront néanmoins leur « facture » augmentée dans la mesure où les bases locatives ont été revalorisées de +3.9 %.

## 10) Budget primitif de la Ville 2024 - Approbation

Rapporteur : Christophe DUMONT

Après le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu préalablement au vote du budget le 21 février 2024, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le vote du budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement : 5 600 701 €

Section de fonctionnement : 16 237 910 €

Ce budget est présenté dans la note de présentation des budgets 2024 – ci-jointe.

*Avis favorable de la commission 1 du 11-03-2024*

Monsieur Christophe DUMONT rappelle que ce budget s'inscrit dans la continuité des orientations budgétaires qui ont été présentées le 21 février dernier. Il remercie les services pour le travail de qualité important effectué.

Monsieur Christophe DUMONT présente la note de présentation brève et synthétique annexée aux budgets 2024 en détaillant les sommes affectées à chaque chapitre budgétaire. Un PowerPoint est diffusé pour étayer cette présentation détaillée chapitre par chapitre pour les deux sections budgétaires.

Du côté des dépenses de fonctionnement, la rigueur de gestion affichée ces dernières années est toujours de mise pour 2024.

Les frais de personnel, dépenses principales de fonctionnement de la ville qui propose de nombreux services de qualité, sont estimés à 5 764 701 € contre 5 483 320 € au BP 2023, soit une augmentation de près de 300 K€ comprenant la prime du pouvoir d'achat dont l'enveloppe s'élève à 77 K€. Les objectifs de maîtrise de la masse salariale sont donc maintenus. Tous les départs seront analysés et pas systématiquement comblés : en 2024, à ce jour, 5 départs prévisibles connus. Les recrutements seront ciblés sur les postes dont les compétences sont nécessaires au bon fonctionnement des services.

Du côté investissement, la ville investit sans recours à l'emprunt pour cette année 2024 avec un investissement global prévu d'environ 2M€. Les principaux projets d'investissements sont présentés au PPI (point 12 de l'ordre du jour).

La ville poursuit son désendettement.

Monsieur DUMONT souhaite rappeler que « derrière ces chiffres, il y a certains nombres de services aux habitants » :

- Petite enfance : 700 000 € (accueil enfants différents, micro-crèche, etc)
- Ecole : 1 400 000 € (fournitures kits scolaires, augmentation des crédits scolaires alloués aux différents groupes scolaires, ouverture culturelle et sportive avec notamment la mise à disposition des éducateurs sportifs, développement des écoles inclusives, etc)
- Centre social : 760 000 € (sorties familles, gratiféria, centre de loisirs, etc)
- Aînés : 40 000 € (colis gourmands, repas de fin d'année, semaine bleue, etc)
- Transition Ecologie – préservation de l'environnement
- Culture : 700 000 € (salle de spectacles, bibliothèque, école de musique, etc).

L'année 2024, sera marquée par le retour des conférences avec l'intervention de Monsieur Marcel RUFO, pédopsychiatre, qui sera organisée pendant les assises de l'éducation et dont le thème d'actualité abordé sera la difficulté d'être parent aujourd'hui.

Monsieur Christophe DUMONT indique que ces services ne pourraient pas fonctionner sans les services transversaux et indispensables au bon fonctionnement de la collectivité, à savoir les services administratifs, les services techniques, le service propreté (23 agents pour 253 heures d'entretien des écoles par semaine), le service communication.

Monsieur Christophe DUMONT rappelle également la mise en place d'un nouveau logo de la ville, dont le dossier a été porté par le service communication de la ville.

Suite à cette présentation budgétaire, Monsieur le Maire donne la parole à chaque adjoint, pour qu'ils présentent les projets 2024 liés à leur compétence déléguée.

➤ Intervention de Monsieur Pierre Philippe MICHEL, adjoint délégué au centre social et à l'enfance jeunesse

Monsieur Pierre Philippe MICHEL présente les différents projets et actions du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) :

- Remise à neuf du jardin partagé sur les Gautherets ; cette action, qui débutera dès le mois d'avril, permettra à nos jeunes citoyens de profiter d'un espace propice à l'apprentissage du respect de l'environnement,
- Conscients des problèmes de circulation aux abords de l'école Casanova, les membres du CMJ réfléchissent activement sur un projet visant à améliorer la sécurité des élèves et des parents,
- Création d'un bal de fin d'année spécialement dédié aux collégiens,

- Projet de réhabilitation du quartier des Bois-Francis,
- Souhait de créer une Junior Association baptisée "Les Jeunes du Cœur". Cette association aura pour vocation de permettre à nos jeunes de s'investir dans des actions solidaires et citoyennes, tout en développant leur sens des responsabilités. Des initiatives telles que des récoltes alimentaires, des buvettes lors d'événements, des lotos solidaires, des soirées jeux ou encore des projets humanitaires seront au cœur de leurs actions.

Monsieur Pierre Philippe MICHEL salue l'engagement et le dévouement des jeunes élus du Conseil Municipal Jeune de Saint-Vallier. « Ensemble, nous œuvrons pour offrir des activités diverses à notre jeunesse et pour faire de notre ville un lieu où il fait bon vivre. »

Puis il présente les diverses activités/animations proposées par le centre de loisirs et le local jeunes. Il rappelle que le centre de loisirs, au cours de l'année 2023, « affichait complet » à toutes les périodes de vacances, accueillant en moyenne 40 enfants par jour. « Cela incarne véritablement l'esprit de notre engagement envers nos enfants et notre volonté de leur offrir des moments de joie. »

Pour le local jeune, diverses activités ont été proposées avec notamment une sortie à Saint Sorlin d'Arves, où 12 jeunes ont pu vivre des moments inoubliables. Un vrai dynamisme au sein de ce local jeune est à souligner avec de nombreuses activités riches et variées (soirées, découverte de sports de combat, etc).

Monsieur Pierre Philippe MICHEL remercie l'équipe du centre de loisirs et du local jeune pour leur dévouement, leur passion et leur engagement dans la proposition d'activités variées.

#### ➤ Intervention de Madame Catherine MATRAT, adjointe à la Cohésion de la Cité

Dans un premier temps, Madame Catherine MATRAT souhaite rappeler l'importance du réseau V.I.F – Violences Intra Familiales, la violence étant un fait où toutes les personnes de tous les âges sont concernées.

« Pour rappel suite au Grenelle des violences faites aux femmes en 2019, l'état a souhaité la création de 80 postes en France d'intervenants sociaux dans les commissariats et gendarmeries afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes sur une période de 3 ans.

Concernant la Saône et Loire, 6 postes ont été créés, dont un sur le bassin minier. Ces emplois créés étant des emplois à mi-temps (prise en charge par le Département et l'Etat), un autre demi-poste a été créé et pris en charge par les quatre communes au prorata du nombre d'habitants, avec comme coordinateur la ville de Montceau. Pour Saint-Vallier, cette prise en charge s'élève à 18 452,84 € (hors année 2024).

L'agent a pris ses fonctions en juin 2021 pour une durée de 3 ans, intervenant en partie au commissariat, mais également en tant qu'Intervenante Socio Coordinatrice (ISC) dans différentes structures afin de sensibiliser les personnels (hôpitaux, IFSI, etc). Diverses rencontres sont également organisées au sein du milieu scolaire.

Le bilan depuis sa prise de poste montre qu'hélas le nombre de personnes subissant des violences intrafamiliales ne cesse d'augmenter :

- Entre juin 2021 et juin 2022, 120 situations ont été répertoriées dont 24 concernant des personnes de Saint-Vallier
- De juillet 2022 à décembre 2022, 66 situations dont 15 personnes de Saint-Vallier
- De janvier 2023 à novembre (date de notre réunion) 196 situations saisies et 34 personnes de Saint-Vallier répertoriées. »

Dans un second temps, Madame Catherine MATRAT présente quelques chiffres sur la délinquance du bassin minier qui ont été présentés aux membres du CISPD (Centre Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance).

Une baisse de la délinquance sur le Bassin Minier est enregistrée par Monsieur le Commissaire (-13%). Sur Saint Vallier, au cours de l'année 2023, 186 faits ont été constatés contre 211 en 2022 soit -13,89%, dont 74 élucidés (soit + de 23,33%).

Madame MATRAT souligne également le travail réalisé par le Police Nationale pour la lutte contre les stupéfiants. Madame MATRAT félicite leur travail et leur présence sur les différentes communes.

➤ Intervention de Madame Florence GERARD, adjointe déléguée aux affaires scolaires

« En ce 2 avril, journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, j'ai choisi de mettre en lumière deux beaux projets soutenus par la municipalité du fait d'un fort partenariat avec l'IME.

Puis je ferai un focus sur le retour de la récente évaluation, d'une de nos écoles, réalisée par les services de l'Education nationale.

La municipalité, par sa politique scolaire, met tout en œuvre pour offrir des bonnes conditions d'apprentissage au sein de ses écoles en déployant les moyens humains et matériels nécessaires.

La municipalité a toujours été très impliquée au sujet de l'inclusion. Le droit à l'éducation pour tous les enfants quel que soit leur handicap est un droit fondamental, l'école inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les enfants par la prise en compte de leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers.

La politique nationale d'inclusion consiste à faire en sorte que l'IME se développe aussi hors les murs. En effet plusieurs UE (Unité d'Enseignement) ou UEE (Unité d'Enseignement Externalisée) ont ouvert dans des établissements ces dernières années ; ce mouvement se développe.

Deux projets phares verront le jour cette année dans notre commune :

- L'Unité d'Enseignement en Élémentaire Autiste (UEEA) ouvrira ses portes le 29 avril à l'école Marie Curie, avec un effectif de 7 à 10 enfants. L'UEEA est un prolongement du dispositif UEMA (Unité d'Enseignement en Maternelle Autiste), située à l'école Casanova, qui a débuté en 2022.

Pour le bon accueil des enfants, divers travaux et aménagements ont été pris en charge par la municipalité à hauteur 10 K € HT (hors main d'œuvre de la régie des services techniques municipaux). L'accueil sur le temps méridien aura lieu sur le site Bresillon.

- L'UEE ouvrira ses portes à l'école IFJC à la rentrée de septembre 2024, avec un effectif de 9 enfants de 6 à 10 ans, encadrés par une équipe pluridisciplinaire de l'IME (une enseignante, une ATSEM, des personnels du champ médico-social (éducateur, psychologue, etc)). Pour ce projet, la municipalité a financé 8 K € HT (hors main d'œuvre des services techniques pour les opérations réalisées en régie).

Pour la municipalité, permettre l'école inclusive c'est contribuer à mettre en œuvre un cercle vertueux : reconnaître la juste place de tous, rendre plus visible la diversité, et améliorer le vivre ensemble dès le plus jeune âge. »

Pour conclure, Madame GERARD fait part de l'évaluation qui a eu lieu récemment à l'école des Bois-Francis, dans le cadre de la loi « Ecole de la confiance » (n° 2019-791 du 26 juillet 2019 - article 40). L'analyse met en exergue le travail remarquable réalisé dans cette école par la directrice et les enseignantes, mais également les bonnes conditions d'apprentissages, les moyens importants déployés par la municipalité (financiers, humains, culturels, sportifs, les travaux, les équipements...), les relations avec les divers partenaires, le bien être à l'école et lors du temps méridien et périscolaire. Un climat serein, sûr et le fort sentiment inclusif ont été également mis en exergue. »

➤ Intervention de Monsieur Guy BERGER, au nom de Monsieur Norbert CHAPON, adjoint délégué à la vie associative, excusé pour des raisons de santé

« Avril 2024, nous voilà au 2/3 de notre mandat. Une période difficile avec le Covid. Mais durant ces 4 années les projets et le travail des élus n'a jamais faibli.

Divers travaux ont été réalisés, pour exemples :

- Agrandissement du parking au gymnase Audin et création d'un parking au gymnase Potignon,
- Aménagement de l'espace pétanque et convivialité place des gueules noires aux Gautherets
- Au stade Ambroise Croizat : création des systèmes de tonte et d'arrosage automatiques du terrain d'honneur et création d'une signalétique avec notamment une plaque commémorative à l'entrée du stade.

Des projets en cours :

- Etude pour la réalisation d'un nouveau COSEC et d'une salle de judo : élaboration des besoins, recherche de subventions, concertation avec les utilisateurs, etc,
- Etude pour la réalisation d'un espace d'échanges et de partages des compétences entre associations au sein de l'Auberge de la Saule.

Remerciements pour le travail quotidien des services municipaux pour d'une part, garder en bon état de fonctionnement des installations à disposition des nombreux utilisateurs, et d'autre part, pour leurs interventions lors des grandes manifestations tels que les Tours de l'Avenir Féminin et Masculin, le forum des associations, le marché de Noël, le marché de nuit. »

➤ Intervention de Madame Françoise LUSSIAUD, adjointe déléguée Patrimoine et Transition écologique

« L'amélioration de l'éclairage public sur notre commune est un projet ambitieux, avec des travaux importants qui vont s'étaler sur 3 ans. Au budget, 400 000 € ont été utilisés en 2023 et 800 000 € sont inscrits pour chacune des deux années à venir.

Dans le mandat précédent, en 2016 exactement, la ville de Saint-Vallier a fait le choix de l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit ce qui a permis de réaliser des économies. Dans cette continuité, d'autres actions ont été mises en place : par exemple pour les fêtes de fin d'année extinction des décorations de Noël une partie de la nuit et création de décors sans recours systématique à la lumière artificielle (créations réalisées en partenariat avec le Centre Social).

Outre l'enjeu économique, l'enjeu environnemental est un sujet important : en réduisant les nuisances lumineuses, nous réduisons l'émission de gaz à effet de serre, pour les riverains, la faune et la flore.

Par ailleurs, en prévoyant de ne pas couper complètement l'éclairage, mais de l'adapter sur certains horaires, la rénovation de l'éclairage public permet de répondre à un troisième enjeu : le bien-être et le confort des habitants.

C'est la société INEO qui a été sélectionnée en 2023, pour une période de 12 ans. Cette 1ère année a principalement porté sur une phase de diagnostic. Jusqu'en 2025, ce seront environ 1800 points lumineux changés, 68 candélabres et 88 armoires rénovés, l'éclairage LED à 100%.

Lors de la réunion publique du vendredi 29 mars, les techniciens ont pu nous présenter en détail le projet et répondre aux questions des personnes présentes. Si nous pouvons espérer des économies de l'ordre de 65% par rapport à nos consommations actuelles l'objectif est d'aller plus loin.

Enfin, il est exposé que le marché conclu avec la société INEO prévoit une astreinte 24h sur 24, et 7 jours sur 7, ainsi qu'un suivi régulier des interventions et de nos consommations. »

➤ Intervention de Monsieur Christophe DUMONT, adjoint délégué aux Finances et à la Culture

« Un budget qui permet à notre ville de proposer une offre culturelle de qualité et de conduire une politique culturelle qui se veut ouverte à tous.

700 000 €, c'est une somme considérable, rappeler peut-être que si certains ont préconisé de réduire la voilure, en pensant sans doute à la culture, nous pouvons affirmer que nous n'avons jamais envisagé cette perspective, mais au contraire, dans cette période faite d'inquiétudes et d'incertitudes, nous avons la conviction que la culture est plus que jamais indispensable à chacun d'entre nous. »

Monsieur Christophe DUMONT souligne la qualité des propositions qui sont portées par les services culturels et au-delà par l'ensemble de la collectivité, et illustre ses propos par des exemples chiffrés notamment pour le service bibliothèque.

La bibliothèque fait parler d'elle, de la ville et bien au-delà de son territoire. En témoigne la sélection de Saint-Vallier, seule ville de Saône et Loire retenue, dans le Festival International « Quai du Polar » qui se déroulera du 5 au 7 avril, une sélection que l'on doit à l'organisation du Mois du Polar, avec une programmation de qualité qui a permis au public de rencontrer et échanger avec Christophe Royer, un auteur valloirien et Sacha Erbel, criminologue, policière de formation qui ont animé un débat sur les tueurs en série.

Le rayonnement de la bibliothèque c'est aussi la reconnaissance du département, grâce à ce travail partenarial qui permet d'accueillir régulièrement des expositions mises à disposition par la BDSL, des expositions toujours de grande qualité, très souvent interactives qui font le bonheur des familles que l'on voit enquêter, une tablette à la main.

Le rayonnement de la bibliothèque, c'est enfin la fête du livre qui a été un succès tant auprès des auteurs accueillis qu'auprès du public qui s'est déplacé en nombre pour échanger avec ces derniers venus parfois de contrées très lointaines et de toutes générations mais aussi pour participer aux différents ateliers qui ont permis de découvrir l'impression 3D par exemple, la réalité virtuelle : une fête du livre qui a permis de toucher près de 600 personnes

A ces projets s'ajoutent les très nombreuses animations dans lesquelles les services s'engagent avec force et passion. En 2023, 173 animations portées par la bibliothèque en direction de tous les publics qui ont permis de toucher 4 779 personnes. En 2024, 58 animations organisées sur le premier trimestre en faveur de 1783 personnes.

Le nombre d'abonnés et sa fréquentation a augmenté : 379 nouveaux inscrits en 2023 à 274 nouveaux inscrits en 2022.

Une bibliothèque, dont l'inscription est gratuite, qui est avant tout un lieu de rencontres et d'échanges, de partage, de découverte et qui s'adresse à tous.

Puis, Monsieur Christophe DUMONT rappelle que la salle de spectacle propose une programmation très variée, qui va des spectacles jeune public aux spectacles grand public à l'image par exemple du spectacle programmé le 26 mai, Drum Brothers, qui permettra d'accueillir les finalistes de l'émission La France a un incroyable Talent 2021. Afin d'aller à la rencontre du public, plusieurs spectacles hors les murs sont également proposés.

Pour l'année 2024, le retour des conférences avec des personnalités de renom : en novembre prochain, le pédopsychiatre Marcel Rufo qui viendra donner une conférence sur une thématique qui devrait attirer un public nombreux « De la difficulté d'être parent aujourd'hui ».

Enfin, en ce qui concerne l'école de musique. Elle a intégré de nouveaux locaux il y a quelques semaines, tous les cours ayant déménagé dans l'immeuble situé rue Claude Benoît, à côté de la poste.

La salle Ravel est, quant à elle, en cours de rénovation. 80 élèves fréquentent les cours individuels ou collectifs.

Pour conclure, Monsieur DUMONT se dit « fier du travail qui se fait au quotidien, dans ces espaces, parce que ce travail fait parler de notre ville. Pour cela il faut des moyens humains, des moyens financiers, autrement dit une volonté politique. »

➤ Intervention de Madame Danielle GOSSE, adjointe déléguée aux affaires sociales

Madame Danielle GOSSE rappelle les différentes missions de l'épicerie sociale « les rêves de Claire ».

Sa mission primordiale est de fournir une aide alimentaire aux personnes en situation de précarité. En 2023, l'épicerie sociale a accompagné 89 foyers soit 202 personnes dont 30 foyers monoparentaux et 48 foyers personnes seules, pour 4917 passages en caisse. A ce jour, en 2024, 71 foyers dont 159 personnes bénéficient de l'aide alimentaire.

Par ailleurs, l'épicerie sociale sensibilise à la nutrition et à l'insertion professionnelle. A cet effet, des ateliers de sensibilisation nutritionnelle ont été mis en place courant 2023, ainsi qu'un atelier petit déjeuner équilibré pour tous, subventionné par Kellogg's et en partenariat avec le service diététique du Centre Hospitalier Jean Bouveri.

Ces ateliers ont permis d'informer les participants sur les bonnes pratiques alimentaires en utilisant les produits de l'épicerie et susciter l'importance d'une alimentation équilibrée.

Madame Danielle GOSSE remercie les partenaires : CPAM, IFSI, CH JEAN BOUVERI, BENEVOLES, EQUIPE DU CCAS.

Puis, elle présente différents projets qui seront menés au cours de cette année 2024, tels que la prévention routière, le maintien des ateliers nutritionnels, accès à l'emploi, lutte contre l'illettrisme, etc. Une formation aux gestes de 1er secours est également programmée en 2024 en partenariat avec la Croix Rouge Française.

Madame GOSSE remercie également tous les acteurs locaux partenaires Intermarché - Colruyt- Grand Frais - Promo Cash.

Enfin, elle expose le maintien des actions envers les seniors : les Voyages seniors, le repas des aînés prévu le dimanche 15 septembre, la semaine bleue qui se déroulera du 30 septembre au 6 octobre, Octobre rose, les colis gourmands, etc.

Elle conclut en présentant une nouvelle action pour cette année 2024, à savoir un forum insertion adolescents - Jeunes adultes « TRACE TA VOIE » qui se déroulera le mercredi 5 Juin à la cité du Bey.

A l'issue de la prise de paroles des adjoints, Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers municipaux.

Monsieur David SWIATEK indique « j'ai rien à dire ».

Monsieur Denis BEAUDOT remercie également les services municipaux. Il expose que ce budget 2024 se veut dans la continuité, avec des projets des années antérieures peaufinés. Un budget, qui selon lui, manque d'ambition, et qui ne permet pas de relancer potentiellement l'économie locale par ses investissements.

Monsieur Christophe DUMONT se dit surpris que Monsieur Denis BEAUDOT « n'entende pas et ne cautionne pas l'engagement éducatif, social et culturel qui sont au cœur du projet municipal ». Il expose qu'il s'agit d'un budget ambitieux tout en étant prudent.

Monsieur Daniel MEUNIER rappelle que « le vote du budget est un acte majeur qui traduit des choix politiques, fruits d'un travail collectif soumis à des arbitrages. » Ce budget démontre que la ville s'engage dans une démarche de partages, de diversités.

Monsieur Alain PHILIBERT conclut que le budget 2024 est élaboré sans augmentation des impôts locaux, sans recourt à l'emprunt et une enveloppe d'investissement de 2 millions d'euros. La volonté de la majorité est d'apporter et de maintenir des services aux concitoyens de qualité. « Saint Vallier n'est pas une ville riche, mais une ville ayant une bonne gestion ».

Après ces débats, le budget principal 2024 est soumis au vote et est approuvé à 22 POUR et 4 CONTRE (SWIATEK D., BEAUDOT D. x2, LECLERC A).

## **11) Subventions de fonctionnement au profit des associations – Année 2024**

Rapporteur : Christophe DUMONT

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions 2024 aux associations (document joint).

Les conseillers municipaux membres du bureau d'une association et/ou simples adhérents ne participeront ni au débat, ni au vote de la subvention de l'association concernée.

*Avis favorable de la commission 1 du 11-03-2024*

Monsieur le Maire expose que le vote des subventions aux associations est de plus en plus complexe. Dès lors qu'une situation de potentiel conflit d'intérêt apparaît, il appartient à tout élu concerné de ne pas participer aux débats et au vote, l'élu devant sortir de la salle du conseil, une simple présence pouvant être considérée comme ayant exercé une influence sur la décision.

Dans cette optique, il propose aux membres présents de voter « en différentes étapes » les attributions de subventions de fonctionnement proposées pour cette année 2024 :

- La subvention COS
- Les subventions en faveur des associations de Saint Vallier pour lesquelles il n'y a pas de conseillers municipaux concernés,
- Les subventions en faveur des associations Extérieures pour lesquelles il n'y a pas de conseillers municipaux concernés,
- Puis une à une, en faisant sortir les conseillers municipaux, les subventions en faveur des associations pour lesquelles au moins un conseiller municipal est concerné.

Les membres présents, ayant émis un avis favorable à ces propositions, procèdent aux débats et aux votes relatifs aux attributions des subventions associatives 2024 :

- A 26 voix POUR, une subvention de 61 942 euros est attribuée au Comité des Œuvres Sociales de la commune de St Vallier

- A 26 voix POUR, il est attribué une subvention aux associations Valloiriennes suivantes :

ACCRO'CIRK	250 €
Alliance Dojo 71 Judo Club Saint-Vallier	1 600 €
Amicale des Chasseurs de la Croix Racot	150 €
Country Fun 71	1 800 €
CSL Basket	3 000 €
CSL Gym	6 000 €
CSL Gym Volontaire	300 €
CSL Tennis	3 000 €
Espérance de Saint-Vallier	650 €
FNACA	200 €
La 72 des Gautherets	50 €
La Perche du Centre	700 €
Les Ptits Goujons	200 €
Méli Mélo Danse	150 €
Pétanque Club	150 €
Polonia	600 €
COUMBA KA pour leur projet « Les 20 ans de Coumba Ka »	300 €
RESF Financement d'un logement en location pour une famille	7 000 €
TRICO THE pour leur animation 2024 Fête du tricot	250 €

- A 26 voix POUR, il est attribué une subvention aux associations extérieures suivantes :

Amicale du Parc Jean Bouveri - MONTCEAU-les-MINES	300,00 €
Amicale pour le Don du Sang - MONTCEAU-les-MINES	50,00 €
ANACR - MONTCEAU-les-MINES	150,00 €
Athlé Bourgogne Sud - MONTCEAU-les-MINES	700,00 €
Ciné Caméra Club - MONTCEAU-les-MINES	200,00 €
Club de voile Montceau Blanzay - MONTCEAU-les-MINES	150,00 €

Comité d'organisation du concours de la Résistance et de la Déportation - CORMATIN	50,00 €
DDEN - Secteur Montceau	60,00 €
ENTRAID ADDICT 71- MONTCEAU-les-MINES	100,00 €
Femmes solidaires - MONTCEAU-les-MINES	300,00 €
Femmes solidaires - subvention exceptionnelle POUR LEUR 60 ANS –	300,00 €
FNATH (Association des accidentés de la Vie) - Section Montceau	100,00 €
France Acouphènes - PARIS	100,00 €
Groupement Retraite Sportive - MONTCEAU-les-MINES	500,00 €
Généalogie et histoire en Bassin Minier - MONTCEAU-les-MINES	100,00 €
JALMALV (jusqu'à la mort accompagner la vie) LE CREUSOT	150,00 €
La Mère en Gueule MONTCEAU-les-MINES	500,00 €
Les Amis du CADA DIGOIN	100,00 €
Les pattes de Velours MONTCEAU-les-MINES	147,00 €
Ligue des Droits de l'Homme MONTCEAU-les-MINES	200,00 €
Montceau Olympic Natation	150,00 €
Montceau Triathlon MONTCEAU-les-MINES	300,00 €
Rugby Club Montceau bourgogne MONTCEAU-les-MINES	750,00 €
Secours Populaire Français Saint-Marcel	200,00 €
Ski Club Bassin minier MONTCEAU-les-MINES	200,00 €
SMLH (Société des Médailleurs de la Légion d'Honneur) - Comité Le Creusot Montceau	50,00 €
SPA MONTCEAU-les-MINES	200,00 €
Thalassa MONTCEAU-les-MINES	250,00 €
Valentin Haüy PARIS	120,00 €

- A 25 voix POUR (Mr LARONDE excusé est membre de cette association), il est attribué une subvention de fonctionnement à l'amicale boule de 400 €, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 300 € pour l'organisation des Journées 2024 « initiation gentlemen bouliste ».
- A 25 voix POUR (Mme GOSSE, membre de cette association, ayant quitté la salle), il est attribué une subvention de fonctionnement à l'Amicale des Tilleuls de 300 €.

- A 24 voix POUR (Mr DUMONT, membre de cette association, ayant quitté la salle), il est attribué une subvention de fonctionnement à l'ARAC de 350 €.
- Sous la présidence de C. DUMONT, Monsieur le Maire ayant quitté la salle, et à 22 voix POUR (Mmes GERARD et LODDO, et Mrs PHILIBERT et MEUNIER D., membres de cette association, ayant quitté la salle), il est attribué une subvention de fonctionnement à l'Association Sportive du collège Copernic de 4 200 €.

Monsieur le Maire reprenant place, reprend la présidence de cette séance.

- A 22 voix POUR (Mr LARONDE Jean Claude, excusé, Mme LECLERC et Mrs LECOEUR et MEUNIER D., membres de cette association, ayant quitté la salle), il est attribué une subvention de fonctionnement à l'Association C2AC de 2 200 €.
- Il est demandé aux membres du Comité de Jumelage de Saint Vallier de quitter la salle, à savoir BERGER Guy, BERTHIER Sylvie, CHAPON Norbert, DI GIORGIO Anita, DIVERT Pierre, DUMONT Christophe, FRENICHE Raphaël, GOSSE Danielle, LUSSIAUD Françoise, ULICZNY Irène, WOZNIAK Edmond. En conséquence, 11 conseillers municipaux sont présents.

Le quorum requis par la loi pour délibérer n'étant pas atteint Monsieur le Maire fait application de l'article L2121-17 du CGCT et lève la séance. Le conseil municipal doit être à nouveau convoqué à 3 jours au moins d'intervalle, pour délibérer sans conditions de quorum.

### **Levée de séance à 21h03**

Sur deuxième convocation transmise dès ce mercredi 4 avril, le conseil municipal se réunira à nouveau, le lundi 8 avril à 18 heures 30 pour étudier l'ordre du jour restant.

A Saint-Vallier, le 2 avril 2024  
Le Secrétaire  
Pierre-Philippe MICHEL



Le Maire  
Alain PHILIBERT

